

## Document d'Informations Clés

### Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

### Produit

**Apax Development Fund II by Peqan**  
Parts A1 : Code ISIN FR001400D294

Nom de l'initiateur : **PEQAN**  
Devise du produit : **EUR**  
Autorité compétente : **Autorité des Marchés Financiers – AMF**  
Site Internet : <https://www.peqan.fr/>  
Contact : [contact@peqan.fr](mailto:contact@peqan.fr) pour de plus amples informations  
Date de production : **02/12/2022**

### Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre. A moins qu'il ne soit défini dans le document, chaque terme commençant par une majuscule utilisé dans le présent document à la signification qui lui est donnée dans le règlement du fonds **Apax Development Fund II by Peqan**.

### En quoi consiste ce produit ?

**Type :** **Apax Development Fund II by Peqan** (le « **Fonds** ») est un fonds professionnel de capital investissement (« **FPCI** ») conformément aux articles L. 214-159 et suivants du Code Monétaire et Financier. Le Fonds est un fonds professionnel de capital investissement qui n'est pas soumis à l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (« **AMF** ») et qui peut adopter des règles de gestion spécifiques fixées par son règlement (le « **Règlement** »).

**Objectifs :** Le Fonds est un fonds nourricier qui a pour objectif de souscrire des parts A du Fonds Maître, pour un montant substantiellement égal à l'Engagement Global (moins tout montant réservé, à la discrétion de la Société de Gestion, au paiement de tout frais et dépenses du Fonds). Afin de lever toute ambiguïté, il est précisé que le Fonds investira en permanence dans les parts A émises par le Fonds Maître pour un montant au moins égal à quatre-vingt-cinq pour cent (85%) de l'Engagement Global du Fonds.

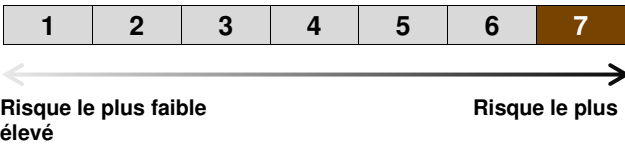
Le Fonds Maître investira principalement dans des sociétés du portefeuille qui ont leur siège ou une partie importante de leurs activités commerciales dans les Pays Francophones (le « Périmètre Géographique ») (i.e., la France, la Belgique, le Luxembourg, Monaco et la Suisse). Le Fonds peut, nonobstant ce qui précède, investir directement ou indirectement jusqu'à vingt pour cent (20%) de l'Engagement de Référence en dehors du Périmètre Géographique, dans des sociétés du portefeuille qui ont leur siège ou une part importante de leurs activités commerciales en Italie et aux Pays-Bas.

**Investisseurs de détails visés :** Les investisseurs particuliers visés sont des investisseurs expérimentés ou des investisseurs dont la souscription initiale est supérieure ou égale à cent mille euros (100.000€).

**Assurance :** Non applicable.

**Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?**

**Indicateur de risque :**



**Transférabilité.** Les parts du Fonds ne sont pas librement transférables. A ce jour, ces parts ne peuvent être négociées sur un marché d'instruments financiers et il n'est pas prévu que ce soit le cas à l'avenir. Aucune assurance ne peut être donnée que les rendements cibles du Fonds seront atteints.

Cet indicateur synthétique de risque est une indication du niveau de risque et ne constitue pas une liste exhaustive des risques encourus lors d'un investissement dans le Fonds. Une liste plus détaillée des facteurs de risque est fournie à titre d'information dans le Règlement.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la possibilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Conformément à la législation, nous avons classé le fonds dans la classe de risque 7 sur 7, qui est une classe de risque élevée. Les pertes potentielles liées aux performances futures sont ainsi évaluées à un niveau élevé.

Il n'y a pas de période de détention recommandée pour les Parts du Fonds, bien que l'indicateur de risque ci-dessus suppose que vous conserviez le produit pendant dix (10) ans. Si vous souhaitez vendre votre produit avant sa date de liquidation, il se peut que vous ne puissiez pas vendre votre produit facilement ou que vous deviez le vendre à un prix inférieur au prix que vous avez payé ou à la valeur nette d'inventaire en vigueur.

**Risque lié au capital-investissement :** Les investissements en capital-investissement sont soumis aux risques associés aux sociétés de portefeuille du Fonds Maître sous-jacentes, y compris les conditions du marché, les modifications des exigences légales et réglementaires, la qualité de la gestion au niveau des sociétés de portefeuille du Fonds Maître, les fluctuations des taux d'intérêt et des devises, les changements des conditions économiques générales, les développements politiques nationaux ou étrangers, les conditions du marché des capitaux et d'autres facteurs.

**Risque lié à la performance :** Rien ne garantit que les performances futures des sociétés du portefeuille du Fonds Maître dans lesquelles le Fonds investit seront positives ou donneront lieu à des taux de rendement conformes aux performances passées. Les performances passées peuvent ne pas être une indication fiable des performances futures.

**Risque de perte en capital :** Un investissement dans le Fonds comporte un niveau de risque important et implique un risque potentiel de faible rendement ou un risque de perte partielle ou même totale de l'investissement initial. En outre, la valeur de votre investissement peut varier à la baisse comme à la hausse et les montants investis dans le Fonds peuvent ne pas être remboursés.

**Risque de liquidité :** Vous devez avoir la capacité financière et la volonté d'accepter les risques et le manque de liquidité associés à un investissement dans le Fonds.

**Risque lié aux investissements par le Fonds Maître dans des sociétés non cotées :** Ces investissements (i) sont intrinsèquement plus risqués que les investissements dans des sociétés cotées car les sociétés non cotées peuvent être plus petites, plus vulnérables aux changements des marchés ou de la technologie et dépendantes des compétences et de l'engagement d'une petite équipe de gestion et (ii) peuvent être difficiles à transférer. En outre, les performances des premières années peuvent être médiocres et pendant les premières années du Fonds, la valeur des parts du Fonds peut être inférieure à leur valeur initiale (notamment en raison de l'impact de la commission de gestion, de l'absence de cessions, etc.).

**Scénarios de performance :**

Investissement de 100.000€					
Scénarios			1 an	5 ans	10 ans (Période de détention recommandée)
<b>Scénarios de tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen		96 000€ -4,0%	88 000€ -2,4%	78 000€ -2,2%
<b>Scénario défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen		101 000€ 1,0%	113 000€ 2,6%	128 000€ 2,8%
<b>Scénario intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen		107 000€ 7,0%	143 000€ 8,6%	188 000€ 8,8%
<b>Scénario favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen		111 000€ 11,0%	163 000€ 12,6%	228 000€ 12,8%

Ce tableau affiche les montants que vous pourriez obtenir en fonction de différents scénarios et selon les paramètres suivants : un investissement de 100.000 € et des durées de détention d'1 an, de 5 ans et de 10 ans, cette dernière étant égale à la période de détention recommandée.

Ces différents scénarios indiquent la façon dont votre investissement pourrait se comporter et vous permettent d'effectuer des comparaisons avec d'autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer. Il n'est pas facile de sortir de ce produit. Par conséquent, il est difficile d'estimer combien vous obtiendrez si vous en sortez avant la période de détention recommandée. Soit, vous ne pourrez pas être payé plus tôt, soit vous devrez payer des frais élevés, soit vous subirez une perte importante si vous le faites. La valeur des parts peut aussi bien baisser qu'augmenter et il se peut que vous ne récupériez pas la totalité de votre investissement.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

### Que se passe-t-il si Peqan n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Peqan est une société de gestion de portefeuille agréée et suivie par l'AMF pour agir en tant que société de gestion de portefeuille et doit, à cet égard, se conformer à un certain nombre de règles d'organisation et de fonctionnement. En conséquence, et conformément à l'article 317-2 du règlement général de l'AMF, Peqan a constitué, afin de couvrir les risques potentiels de responsabilité professionnelle résultant de ses activités de gestion de fonds d'investissement alternatifs, des fonds propres complémentaires d'un montant suffisant pour couvrir les risques potentiels de responsabilité découlant d'une faute professionnelle.

Les fonds de l'investisseur ou les revenus du Fonds sont versés sur un ou plusieurs comptes bancaires ouverts au nom du Fonds auprès du Dépositaire. Par conséquent, le défaut de Peqan n'aurait pas d'impact sur les actifs du Fonds.

### Que va me coûter cet investissement ?

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 100.000€. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

#### Tableau n°1 : Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts, relatif au produit, sur votre investissement au fil du temps.

Investissement de 100.000€			
Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 an	Si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée (10 ans)
<b>Coûts totaux</b>	3 300€	8 500€	15 000€
RIY (Réduction du rendement) par an	3,3%	1,7%	1,5%

#### Table n° 2 : Composition des coûts :

Le tableau ci-dessous indique :

- L'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;
- La signification des différentes catégories de coûts.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an.			
<b>Coûts ponctuels</b>	Coûts d'entrée	0,5%	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement.
	Coûts de sortie	0,0%	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
<b>Coûts récurrents</b>	Coûts de transaction de portefeuille :	0,0%	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	1,3%	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.
<b>Coûts accessoires</b>	Commission liée aux résultats	0,0%	L'impact de la commission de performance.
	Commission d'intéressement	0,0%	L'impact de la commission d'intéressement.

### Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Vous devez être prêt à conserver ce produit pendant toute la durée de vie du Fonds.

Le Fonds aura une durée de 10 ans (sauf en cas de dissolution anticipée ou expiration de la Durée du Fonds Maître). Pendant cette durée et jusqu'à la date de liquidation définitive du Fonds, vous ne pourrez pas, à votre initiative, exiger du Fonds le rachat de vos parts. En outre, la cession des parts du Fonds sera soumise aux restrictions prévues par les dispositions du Règlement.

### Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation, vous pouvez contacter Peqan, soit par email si vous êtes en contact régulier avec une personne de l'entreprise, soit par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : Peqan, 8 Avenue du Président Wilson, 75116 Paris.

Si la réponse fournie n'est pas satisfaisante, les investisseurs, les souscripteurs et toutes les personnes intéressées ont la possibilité de faire appel au médiateur de l'AMF pour toute réclamation à l'adresse suivante : 17, Place de la Bourse, 75082, Paris, Cedex 02 ; Téléphone : +33 1 53 45 60 00.

### Autres informations pertinentes

Pour de plus amples informations, nous tenons également à disposition de l'investisseur le Règlement valant prospectus, la note d'information, le bulletin de souscription, le reporting, conformément aux stipulations du Règlement.

Les documents d'informations relatifs au Fonds Maître sont disponibles auprès de la Société de Gestion.

Vous pouvez également consulter le site web de la société de gestion pour obtenir de la documentation supplémentaire : <https://www.peqan.fr/>

Cette documentation est mise à disposition conformément aux règles de l'AMF.

Le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICl) est revu et publié chaque année à : <https://www.peqan.fr/>

## Document d'Informations Clés

### Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

### Produit

#### CAPENERGIE 5 PRIVATE INVESTORS Parts A2 : Code ISIN FR001400HRJ9

Nom de l'initiateur : **PEQAN**  
 Devise du produit : **EUR**  
 Autorité compétente : **Autorité des Marchés Financiers – AMF**  
 Site Internet : <https://www.peqan.fr/>  
 Contact : [contact@peqan.fr](mailto:contact@peqan.fr) pour de plus amples informations  
 Date de production : **27/04/2023**

### Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre. A moins qu'il ne soit défini dans le document, chaque terme commençant par une majuscule utilisé dans le présent document à la signification qui lui est donnée dans le règlement du fonds **CAPENERGIE 5 PRIVATE INVESTORS**

### En quoi consiste ce produit ?

**Type :** **CAPENERGIE 5 PRIVATE INVESTORS** (le « **Fonds** ») est un fonds professionnel de capital investissement (« **FPCI** ») conformément aux articles L. 214-159 et suivants du Code Monétaire et Financier. Le Fonds est un fonds professionnel de capital investissement qui n'est pas soumis à l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (« **AMF** ») et qui peut adopter des règles de gestion spécifiques fixées par son règlement (le « **Règlement** »).

**Objectifs :** Le Fonds est un fonds nourricier qui a pour objectif de souscrire des parts A1 du Fonds Maître, pour un montant substantiellement égal à l'Engagement Global (moins tout montant réservé, à la discrétion de la Société de Gestion, au paiement de tout frais et dépenses du Fonds). Afin de lever toute ambiguïté, il est précisé que le Fonds investira en permanence dans les parts A émises par le Fonds Maître pour un montant au moins égal à quatre-vingt-cinq pour cent (85%) de l'Engagement Global du Fonds.

Le Fonds Maître est le fonds parallèle de la SLP du Fonds Maître et, à ce titre, les stipulations de l'Article 2.7 du règlement du Fonds Maître s'appliquent et le Fonds Maître et la SLP du Fonds Maître fonctionnent, le cas échéant, comme s'ils constituaient un fonds unique dans les limites permises par la loi applicable.

Le Fonds a pour objet la constitution d'un portefeuille diversifié de Participations composé principalement d'instruments financiers, de titres de capital (ou donnant accès, directement ou indirectement, au capital) et d'avances en comptes courants d'actionnaires émis par des entreprises qui ne sont pas admises aux négociations sur un Marché, à l'exception du cas visé à l'Article 2.2.2(e) et à l'Article 2.2.2(g) du règlement du Fonds Maître (les « Entreprises »).

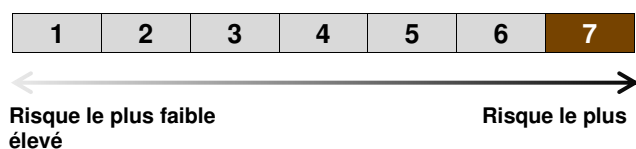
Le Fonds a pour objectif d'investir dans huit (8) à douze (12) Entreprises qui sont, au moment de l'investissement initial, des petites et moyennes entreprises au sens de l'Annexe I du Règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 tel que modifié, dont les titres ne sont pas admis à la négociation sur un marché d'instruments financiers (les « PME »).

Les Entreprises ciblées par le Fonds seront spécialisées dans le développement, la construction et l'exploitation des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

Le Fonds Maître investira (i) principalement dans les secteurs d'énergies renouvelables suivants y compris, mais sans s'y limiter : l'éolien, le photovoltaïque et l'hydroélectrique (« Energie Renouvelable ») et (ii) de manière limitée, dans des actifs liés à l'efficacité énergétique ou au stockage dans le domaine des capacités de production d'énergie, y compris l'hydrogène (« Efficacité Énergétique »).

**Investisseurs de détails visés :** Les investisseurs particuliers visés sont des investisseurs expérimentés ou des investisseurs dont la souscription initiale est supérieure ou égale à cent mille euros (100.000€).

### Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

**Indicateur de risque :**

**Transférabilité.** Les parts du Fonds ne sont pas librement transférables. A ce jour, ces parts ne peuvent être négociées sur un marché d'instruments financiers et il n'est pas prévu que ce soit le cas à l'avenir. Aucune assurance ne peut être donnée que les rendements cibles du Fonds seront atteints.

Cet indicateur synthétique de risque est une indication du niveau de risque et ne constitue pas une liste exhaustive des risques encourus lors d'un investissement dans le Fonds. Une liste plus détaillée des facteurs de risque est fournie à titre d'information dans le Règlement.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la possibilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Conformément à la législation, nous avons classé le fonds dans la classe de risque 7 sur 7, qui est une classe de risque élevée. Les pertes potentielles liées aux performances futures sont ainsi évaluées à un niveau élevé.

Il n'y a pas de période de détention recommandée pour les Parts du Fonds, bien que l'indicateur de risque ci-dessus suppose que vous conserviez le produit pendant dix (10) ans. Si vous souhaitez vendre votre produit avant sa date de liquidation, il se peut que vous ne puissiez pas vendre votre produit facilement ou que vous deviez le vendre à un prix inférieur au prix que vous avez payé ou à la valeur nette d'inventaire en vigueur.

**Risque lié au capital-investissement :** Les investissements en capital-investissement sont soumis aux risques associés aux sociétés de portefeuille du Fonds Maître sous-jacentes, y compris les conditions du marché, les modifications des exigences légales et réglementaires, la qualité de la gestion au niveau des sociétés de portefeuille du Fonds Maître, les fluctuations des taux d'intérêt et des devises, les changements des conditions économiques générales, les développements politiques nationaux ou étrangers, les conditions du marché des capitaux et d'autres facteurs.

**Risque lié à la performance :** Rien ne garantit que les performances futures des sociétés du portefeuille du Fonds Maître dans lesquelles le Fonds investit seront positives ou donneront lieu à des taux de rendement conformes aux performances passées. Les performances passées peuvent ne pas être une indication fiable des performances futures.

**Risque de perte en capital :** Un investissement dans le Fonds comporte un niveau de risque important et implique un risque potentiel de faible rendement ou un risque de perte partielle ou même totale de l'investissement initial. En outre, la valeur de votre investissement peut varier à la baisse comme à la hausse et les montants investis dans le Fonds peuvent ne pas être remboursés.

**Risque de liquidité :** Vous devez avoir la capacité financière et la volonté d'accepter les risques et le manque de liquidité associés à un investissement dans le Fonds.

**Risque lié aux investissements par le Fonds Maître dans des sociétés non cotées :** Ces investissements (i) sont intrinsèquement plus risqués que les investissements dans des sociétés cotées car les sociétés non cotées peuvent être plus petites, plus vulnérables aux changements des marchés ou de la technologie et dépendantes des compétences et de l'engagement d'une petite équipe de gestion et (ii) peuvent être difficiles à transférer. En outre, les performances des premières années peuvent être médiocres et pendant les premières années du Fonds, la valeur des parts du Fonds peut être inférieure à leur valeur initiale (notamment en raison de l'impact de la commission de gestion, de l'absence de cessions, etc.).

**Scénarios de performance :**

Investissement de 100.000€		1 an	5 ans	10 ans (Période de détention recommandée)
<b>Scénarios de tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen	99 100€ -0,9%	91 500€ -1,7%	82 000€ -1,8%
<b>Scénario défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen	104 100€ 4,1%	116 500€ 3,3%	132 000€ 3,2%
<b>Scénario intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen	110 100€ 10,1%	146 500€ 9,3%	192 000€ 9,2%
<b>Scénario favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen	114 100€ 14,1%	166 500€ 13,3%	232 000€ 13,2%

Ce tableau affiche les montants que vous pourriez obtenir en fonction de différents scénarios et selon les paramètres suivants : un investissement de 100.000 € et des durées de détention d'1 an, de 5 ans et de 10 ans, cette dernière étant égale à la période de détention recommandée.

Ces différents scénarios indiquent la façon dont votre investissement pourrait se comporter et vous permettent d'effectuer des comparaisons avec d'autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer. Il n'est pas facile de sortir de ce produit. Par conséquent, il est difficile d'estimer combien vous obtiendrez si vous en sortez avant la période de détention recommandée. Soit, vous ne pourrez pas être payé plus tôt, soit vous devrez payer des frais élevés, soit vous subirez une perte importante si vous le faites. La valeur des parts peut aussi bien baisser qu'augmenter et il se peut que vous ne récupériez pas la totalité de votre investissement.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

**Que se passe-t-il si Peqan n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?**

Peqan est une société de gestion de portefeuille agréée et suivie par l'AMF pour agir en tant que société de gestion de portefeuille et doit, à cet égard, se conformer à un certain nombre de règles d'organisation et de fonctionnement. En conséquence, et conformément à l'article 317-2 du règlement général de l'AMF, Peqan a constitué, afin de couvrir les risques potentiels de responsabilité professionnelle résultant de ses activités de gestion de fonds d'investissement alternatifs, des fonds propres complémentaires d'un montant suffisant pour couvrir les risques potentiels de responsabilité découlant d'une faute professionnelle.

Les fonds de l'investisseur ou les revenus du Fonds sont versés sur un ou plusieurs comptes bancaires ouverts au nom du Fonds auprès du Dépositaire. Par conséquent, le défaut de Peqan n'aurait pas d'impact sur les actifs du Fonds.

### Que va me coûter cet investissement ?

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 100.000€. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

#### Tableau n°1 : Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts, relatif au produit, sur votre investissement au fil du temps.

Investissement de 100.000€			
Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 an	Si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée (10 ans)
<b>Coûts totaux</b>	3 200€	8 000€	14 000€
RIY (Réduction du rendement) par an	3,1%	1,6%	1,4%

#### Table n° 2 : Composition des coûts :

Le tableau ci-dessous indique :

- L'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;
- La signification des différentes catégories de coûts.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an.			
<b>Coûts ponctuels</b>	Coûts d'entrée	0,2%	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement.
	Coûts de sortie	0,0%	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
<b>Coûts récurrents</b>	Coûts de transaction de portefeuille :	0,0%	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	1,2%	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.
<b>Coûts accessoires</b>	Commission liée aux résultats	0,0%	L'impact de la commission de performance.
	Commission d'intéressement	0,0%	L'impact de la commission d'intéressement.

### Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Vous devez être prêt à conserver ce produit pendant toute la durée de vie du Fonds.

Le Fonds aura une durée de 10 ans (sauf en cas de dissolution anticipée ou expiration de la Durée du Fonds Maître). Pendant cette durée et jusqu'à la date de liquidation définitive du Fonds, vous ne pourrez pas, à votre initiative, exiger du Fonds le rachat de vos parts. En outre, la cession des parts du Fonds sera soumise aux restrictions prévues par les dispositions du Règlement.

### Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation, vous pouvez contacter Peqan, soit par email si vous êtes en contact régulier avec une personne de l'entreprise, soit par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : Peqan, 8 Avenue du Président Wilson, 75116 Paris.

Si la réponse fournie n'est pas satisfaisante, les investisseurs, les souscripteurs et toutes les personnes intéressées ont la possibilité de faire appel au médiateur de l'AMF pour toute réclamation à l'adresse suivante : 17, Place de la Bourse, 75082, Paris, Cedex 02 ; Téléphone : +33 1 53 45 60 00.

### Autres informations pertinentes

Pour de plus amples informations, nous tenons également à disposition de l'investisseur le Règlement valant prospectus, la note d'information, le bulletin de souscription, le reporting, conformément aux stipulations du Règlement.

Les documents d'informations relatifs au Fonds Maître sont disponibles auprès de la Société de Gestion.

Vous pouvez également consulter le site web de la société de gestion pour obtenir de la documentation supplémentaire : <https://www.peqan.fr/>

Cette documentation est mise à disposition conformément aux règles de l'AMF.

Le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) est revu et publié chaque année à : <https://www.peqan.fr/>

## Document d'Informations Clés

### Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

### Produit

**Apax Development Fund II by Peqan**  
Parts A3 : Code ISIN FR001400D2B4

Nom de l'initiateur : **PEQAN**  
Devise du produit : **EUR**  
Autorité compétente : **Autorité des Marchés Financiers – AMF**  
Site Internet : <https://www.peqan.fr/>  
Contact : [contact@peqan.fr](mailto:contact@peqan.fr) pour de plus amples informations  
Date de production : **02/12/2022**

### Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre. A moins qu'il ne soit défini dans le document, chaque terme commençant par une majuscule utilisé dans le présent document à la signification qui lui est donnée dans le règlement du fonds **Apax Development Fund II by Peqan**.

### En quoi consiste ce produit ?

**Type :** **Apax Development Fund II by Peqan** (le « **Fonds** ») est un fonds professionnel de capital investissement (« **FPCI** ») conformément aux articles L. 214-159 et suivants du Code Monétaire et Financier. Le Fonds est un fonds professionnel de capital investissement qui n'est pas soumis à l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (« **AMF** ») et qui peut adopter des règles de gestion spécifiques fixées par son règlement (le « **Règlement** »).

**Objectifs :** Le Fonds est un fonds nourricier qui a pour objectif de souscrire des parts A du Fonds Maître, pour un montant substantiellement égal à l'Engagement Global (moins tout montant réservé, à la discrétion de la Société de Gestion, au paiement de tout frais et dépenses du Fonds). Afin de lever toute ambiguïté, il est précisé que le Fonds investira en permanence dans les parts A émises par le Fonds Maître pour un montant au moins égal à quatre-vingt-cinq pour cent (85%) de l'Engagement Global du Fonds.

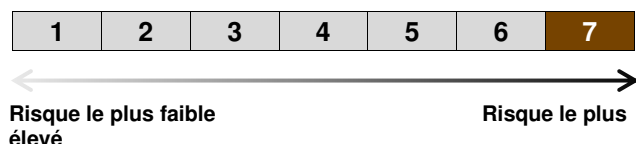
Le Fonds Maître investira principalement dans des sociétés du portefeuille qui ont leur siège ou une partie importante de leurs activités commerciales dans les Pays Francophones (le « Périmètre Géographique ») (i.e., la France, la Belgique, le Luxembourg, Monaco et la Suisse). Le Fonds peut, nonobstant ce qui précède, investir directement ou indirectement jusqu'à vingt pour cent (20%) de l'Engagement de Référence en dehors du Périmètre Géographique, dans des sociétés du portefeuille qui ont leur siège ou une part importante de leurs activités commerciales en Italie et aux Pays-Bas.

**Investisseurs de détails visés :** Les investisseurs particuliers visés sont des investisseurs expérimentés ou des investisseurs dont la souscription initiale est supérieure ou égale à cent mille euros (100.000€).

**Assurance :** Non applicable.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### Indicateur de risque :



**Transférabilité.** Les parts du Fonds ne sont pas librement transférables. A ce jour, ces parts ne peuvent être négociées sur un marché d'instruments financiers et il n'est pas prévu que ce soit le cas à l'avenir. Aucune assurance ne peut être donnée que les rendements cibles du Fonds seront atteints.

Cet indicateur synthétique de risque est une indication du niveau de risque et ne constitue pas une liste exhaustive des risques encourus lors d'un investissement dans le Fonds. Une liste plus détaillée des facteurs de risque est fournie à titre d'information dans le Règlement.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la possibilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Conformément à la législation, nous avons classé le fonds dans la classe de risque 7 sur 7, qui est une classe de risque élevée. Les pertes potentielles liées aux performances futures sont ainsi évaluées à un niveau élevé.

Il n'y a pas de période de détention recommandée pour les Parts du Fonds, bien que l'indicateur de risque ci-dessus suppose que vous conserviez le produit pendant dix (10) ans. Si vous souhaitez vendre votre produit avant sa date de liquidation, il se peut que vous ne puissiez pas vendre votre produit facilement ou que vous deviez le vendre à un prix inférieur au prix que vous avez payé ou à la valeur nette d'inventaire en vigueur.

**Risque lié au capital-investissement :** Les investissements en capital-investissement sont soumis aux risques associés aux sociétés de portefeuille du Fonds Maître sous-jacentes, y compris les conditions du marché, les modifications des exigences légales et réglementaires, la qualité de la gestion au niveau des sociétés de portefeuille du Fonds Maître, les fluctuations des taux d'intérêt et des devises, les changements des conditions économiques générales, les développements politiques nationaux ou étrangers, les conditions du marché des capitaux et d'autres facteurs.

**Risque lié à la performance :** Rien ne garantit que les performances futures des sociétés du portefeuille du Fonds Maître dans lesquelles le Fonds investit seront positives ou donneront lieu à des taux de rendement conformes aux performances passées. Les performances passées peuvent ne pas être une indication fiable des performances futures.

**Risque de perte en capital :** Un investissement dans le Fonds comporte un niveau de risque important et implique un risque potentiel de faible rendement ou un risque de perte partielle ou même totale de l'investissement initial. En outre, la valeur de votre investissement peut varier à la baisse comme à la hausse et les montants investis dans le Fonds peuvent ne pas être remboursés.

**Risque de liquidité :** Vous devez avoir la capacité financière et la volonté d'accepter les risques et le manque de liquidité associés à un investissement dans le Fonds.

**Risque lié aux investissements par le Fonds Maître dans des sociétés non cotées :** Ces investissements (i) sont intrinsèquement plus risqués que les investissements dans des sociétés cotées car les sociétés non cotées peuvent être plus petites, plus vulnérables aux changements des marchés ou de la technologie et dépendantes des compétences et de l'engagement d'une petite équipe de gestion et (ii) peuvent être difficiles à transférer. En outre, les performances des premières années peuvent être médiocres et pendant les premières années du Fonds, la valeur des parts du Fonds peut être inférieure à leur valeur initiale (notamment en raison de l'impact de la commission de gestion, de l'absence de cessions, etc.).

### Scénarios de performance :

Investissement de 100.000€					
Scénarios			1 an	5 ans	10 ans (Période de détention recommandée)
Scénarios de tensions	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	Rendement annuel moyen	96 700€	91 500€	85 000€
			-3,3%	-1,7%	-1,5%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	Rendement annuel moyen	101 700€	116 500€	135 000€
			1,7%	3,3%	3,5%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	Rendement annuel moyen	107 700€	146 500€	195 000€
			7,7%	9,3%	9,5%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	Rendement annuel moyen	111 700€	166 500€	235 000€
			11,7%	13,3%	13,5%

Ce tableau affiche les montants que vous pourriez obtenir en fonction de différents scénarios et selon les paramètres suivants : un investissement de 100.000 € et des durées de détention d'1 an, de 5 ans et de 10 ans, cette dernière étant égale à la période de détention recommandée.

Ces différents scénarios indiquent la façon dont votre investissement pourrait se comporter et vous permettent d'effectuer des comparaisons avec d'autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer. Il n'est pas facile de sortir de ce produit. Par conséquent, il est difficile d'estimer combien vous obtiendrez si vous en sortez avant la période de détention recommandée. Soit, vous ne pourrez pas être payé plus tôt, soit vous devrez payer des frais élevés, soit vous subirez une perte importante si vous le faites. La valeur des parts peut aussi bien baisser qu'augmenter et il se peut que vous ne récupériez pas la totalité de votre investissement.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.



### Que se passe-t-il si Peqan n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Peqan est une société de gestion de portefeuille agréée et suivie par l'AMF pour agir en tant que société de gestion de portefeuille et doit, à cet égard, se conformer à un certain nombre de règles d'organisation et de fonctionnement. En conséquence, et conformément à l'article 317-2 du règlement général de l'AMF, Peqan a constitué, afin de couvrir les risques potentiels de responsabilité professionnelle résultant de ses activités de gestion de fonds d'investissement alternatifs, des fonds propres complémentaires d'un montant suffisant pour couvrir les risques potentiels de responsabilité découlant d'une faute professionnelle.

Les fonds de l'investisseur ou les revenus du Fonds sont versés sur un ou plusieurs comptes bancaires ouverts au nom du Fonds auprès du Dépositaire. Par conséquent, le défaut de Peqan n'aurait pas d'impact sur les actifs du Fonds.

### Que va me coûter cet investissement ?

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 100.000€. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

#### Tableau n°1 : Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts, relatif au produit, sur votre investissement au fil du temps.

Investissement de 100.000€			
Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 an	Si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée (10 ans)
<b>Coûts totaux</b>	2 600€	5 000€	8 000€
RIY (Réduction du rendement) par an	2,6%	1,0%	0,8%

#### Table n° 2 : Composition des coûts :

Le tableau ci-dessous indique :

- L'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;
- La signification des différentes catégories de coûts.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an.			
<b>Coûts ponctuels</b>	Coûts d'entrée	0,5%	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement.
	Coûts de sortie	0,0%	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
<b>Coûts récurrents</b>	Coûts de transaction de portefeuille :	0,0%	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	0,6%	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.
<b>Coûts accessoires</b>	Commission liée aux résultats	0,0%	L'impact de la commission de performance.
	Commission d'intéressement	0,0%	L'impact de la commission d'intéressement.

### Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Vous devez être prêt à conserver ce produit pendant toute la durée de vie du Fonds.

Le Fonds aura une durée de 10 ans (sauf en cas de dissolution anticipée ou expiration de la Durée du Fonds Maître). Pendant cette durée et jusqu'à la date de liquidation définitive du Fonds, vous ne pourrez pas, à votre initiative, exiger du Fonds le rachat de vos parts. En outre, la cession des parts du Fonds sera soumise aux restrictions prévues par les dispositions du Règlement.

### Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation, vous pouvez contacter Peqan, soit par email si vous êtes en contact régulier avec une personne de l'entreprise, soit par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : Peqan, 8 Avenue du Président Wilson, 75116 Paris.

Si la réponse fournie n'est pas satisfaisante, les investisseurs, les souscripteurs et toutes les personnes intéressées ont la possibilité de faire appel au médiateur de l'AMF pour toute réclamation à l'adresse suivante : 17, Place de la Bourse, 75082, Paris, Cedex 02 ; Téléphone : +33 1 53 45 60 00.

### Autres informations pertinentes

Pour de plus amples informations, nous tenons également à disposition de l'investisseur le Règlement valant prospectus, la note d'information, le bulletin de souscription, le reporting, conformément aux stipulations du Règlement.

Les documents d'informations relatifs au Fonds Maître sont disponibles auprès de la Société de Gestion.

Vous pouvez également consulter le site web de la société de gestion pour obtenir de la documentation supplémentaire : <https://www.peqan.fr/>

Cette documentation est mise à disposition conformément aux règles de l'AMF.

Le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICl) est revu et publié chaque année à : <https://www.peqan.fr/>